

Avril 2015

N° 04.2015



Bonap'

**ESAV - Institut Bonaparte
Paris - Nantes - Strasbourg - Cannes**

Sommaire :

- Le SIA 2015 : on y était !
- Place au Salon Chien Chat
- Le nouveau passeport
- Connaissez-vous vraiment le poisson rouge ?
- Les webinars de Hill's
- Manue PAYET témoigne
- Save the Date : WAMINE !
- Des NACs à l'ESAV

Le SIA 2015 : on y était !

Le Salon International de l'agriculture s'est tenu Porte de Versailles du 21 Février au 1er Mars. Pour la première année, l'ESAV—Institut Bonaparte y tenait un stand dans le Pavillon 5-3

« Canins ». Durant les 9 jours du salon, Isabelle LACROIX, Noémie TOMMASINI et les élèves de 1ère année d'Aide-soignant Spécialisé Vétérinaire ont assuré la permanence sur le stand pour présenter l'école et ses formations, et pour répondre aux questions des propriétaires d'animaux .



Nous avons eu aussi le plaisir d'avoir eu la confiance de la **Société Centrale Canine** et du photographe **David STRANO** avec qui nous avons eu un partenariat pendant toute la durée

du salon. En effet, les élèves d'ASSV1 et de la formation en 1 an d'ASC ont assisté David STRANO lors de la réalisation

des prises de vue des chiens présents (photo ci-contre). Une occasion d'acquérir une nouvelle expérience et de réviser la Zoo canine !

Le salon agricole fut aussi l'occasion d'entraîner les nouvelles blouses logotées de l'ESAV.

Enfin, autre nouveauté, les élèves d'ASSV2 ont rédigé une collection de 5 cartes postales de conseils vétérinaires qui ont été largement diffusées sur le salon. Si vous souhaitez les recevoir pour votre clinique, n'hésitez pas à nous contacter, nous vous les enverrons gratuitement.

Merci encore à tous les élèves qui se sont prêtés au jeu avec bonne humeur !

Venez nous voir au Salon Chien et chat 18-19/04

Nous serons pour la 3ème fois présents sur le Salon Chien et Chat qui se déroule **le samedi 18 et le dimanche 19 avril 2015 à la Porte de Champerret, Paris 17.**

Retrouvez-y des centaines de chiens, de chats, de NACs, des accessoires, de la nourriture pour vos animaux, des asso-

ciations de protection animale.

Ne manquez pas non plus l'exposition féline, où **Mélanie COUPRY, Clara FRIEDRICH et Solène DUCHAUSOY**, anciennes élèves de l'ESAV y

présenteront leurs chats respectivement des Sacré de Birmanie, des Bengal et des Ragdolls. Bonne chance à elles !

ESAV : stand C9 bis



Le passeport reste le seul document officiel attestant de la vaccination antirabique d'un carnivore domestique.



Le nouveau passeport pour carnivores domestiques

Depuis le 29 Décembre 2014, un nouveau passeport pour les carnivores domestiques est entrée en vigueur.

Cette nouvelle disposition fait écho à de nouvelles normes pour le transit des animaux de compagnie au sein de l'Union Européenne, et ainsi limiter les fraudes et importations illégales.

Concrètement qu'est ce qui change et qu'est ce qui ne change pas ?

Ce qui ne change pas, ce sont les conditions de délivrance du passeport européen, l'animal doit être obligatoirement identifié par puce électronique (ou tatoué pour ceux identifiés avant le 03 Juillet 2011).

1- Les propriétaires devront signer le passeport de leur animal.

2- Les renseignements relatifs à l'animal (nom, description, transpondeur électronique...) devront être sécurisés par l'application d'un film autocollant, pour éviter toute falsification.

3- Les vignettes de vaccin (quelqu'ils soient : CHP, Piroplasmose...), devront être elles aussi recouvertes d'un film autocollant (ou scotch). Sauf celles conçues pour s'autodé-

truire au retrait. Là aussi pour éviter les fraudes.

4- Pour ce qui est de la vaccination rage, rien ne change au point de vue de l'âge minimum (12 semaines), par contre, les inscriptions sur la page « Vaccination antirabique » sont quelques peu modifiées. On revient un peu à l'ancienne version de la certification antirabique (Cerfa Rose et Bleu, pour ceux qui se rappellent, ça date un peu ok...)

Il faudra donc noter :

- La date de réalisation de l'injection
- La date de début de validité de la vaccination (+21j pour la primo), sauf en cas de rappel dans les temps.
- La date de fin de validité de la vaccination antirabique.

Dernière chose, le nom, l'adresse complète, le numéro de téléphone, le numéro d'ordre, et la signature du vétérinaire ayant réalisé l'injection doivent venir certifier la vaccination ou l'acte réalisé (traitement APE/API, Certificat Sanitaire...).

Registre des passeports

Ca non plus, ça ne change

pas. La clinique doit détenir le registre des passeports qu'elle délivre. Le registre peut être tenu en version informatique ou manuelle, et doit être conservé pendant 15 ans.

Sur ce registre, en face chaque numéro de passeport doit figurer :

- Le nom et les coordonnées du propriétaire de l'animal,
- La date de délivrance du passeport
- L'espèce et le numéro d'identification de l'animal concerné
- Le nom du vétérinaire qui délivre le passeport

N'oubliez pas non plus de faire figurer le numéro du passeport sur le dossier client.

Mentions : perdu, volé, inutilisable

En cas de vol, de perte ou de passeport inutilisable (manque des pages, erreurs de remplissage...), la mention adéquate doit être entourée sur le registre, et faire obligatoirement l'objet d'une déclaration à la Direction Départementale de la Protection des Populations.

Le poisson rouge : le connaissez-vous vraiment ?

Le poisson rouge vit **15 à 20 ans** en moyenne.

Il mesure **jusqu'à 30 cm** en aquarium, bien plus en bassin...

C'est un poisson **grégaire**, il doit vivre en groupe pour être heureux.

C'est le plus grand des gourmands : il cherche constamment à manger et c'est un gros pollueur.

Il faut **100 litres** par Poisson

Rouge et 50l par Japonais avec une excellente filtration et un entretien régulier de l'aquarium

Il a de la mémoire : Il reconnaît ses maîtres et sait parfaitement où se cacher s'il a peur !

Maintenu dans de bonnes conditions, vous vous délecterez de le voir évoluer au fil de l'eau.

Pour faire interdire les boules en aquariophilie : https://secure.avaaz.org/fr/petition/Ministere_de_lecologie_et_Ministere_de_lagriculture_Linterdiction_de_nommer_des_boules_en_verre_Aquarium_ou_AquariumBoul_1/?pv=5

Pour tout savoir : www.lepoissonrouge.org



Merci à Lauriane GODEBY pour cet article